



Saison 2026- 2027

Périimètre de la forêt

Lot 1

Zone de non-tir

Lot 2

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.

Merci d'adapter votre visite à ces contraintes. Par sécurité, n'hésitez pas non plus à manifester votre présence.

Légende :

- Zone de non tir
- Limite de forêt

Lot N°1 Chasse à tir

Les, jeudis et samedis

3, 8, 17, 22 et 29 octobre 2026

5, 7, 12, 14, 19, 21, 26 et 28 novembre 2026

3, 10, 12, 17, 19, 24, 26 et 31 décembre 2026

2, 7, 9, 14, 16, 21, 23, 28 et 30 janvier 2027

4, 6, 11, 13, 18, 20, 25 et 27 février 2027

Lot N°2 Chasse à tir

Les, jeudis et samedis

3, 8, 17, 22 et 29 octobre 2026

5, 7, 12, 14, 19, 21, 26 et 28 novembre 2026

3, 5, 10, 12, 17, 19, 24, 26 et 31 décembre 2026

7, 9, 14, 16, 21, 23, 28 et 30 janvier 2027

4, 6, 11, 13, 18, 20, 25 et 27 février 2027

RAMASSAGE des CHAMPIGNONS

Le ramassage des champignons dans les forêts domaniales de la Vendée est réglementé par arrêté préfectoral du 10 janvier 1991

- limité à 3 kg par personne et par jour
- commercialisation interdite
- déconseillé les jours de chasse à tir

